



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 9 septembre 2014 à 19h30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier,
Messieurs les conseillers Daniel Taillefer, Marcel Rainville, Kim Comeau et Daniel Leblanc

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur André Morin, directeur général,
Madame Lucie Coallier, greffière.

14/09/345 ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil.

ADOPTÉE

14/09/346 PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2014, en modifiant la résolution suivante :

14/08/301 : remplacer les mots « 2014-17 PUB » par les mots « 2014-**07** PUB ».

ADOPTÉE

14/09/347 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FESTIVAL DES COULEURS DE RIGAUD – 17^E ÉDITION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE VERSER une contribution financière de 395,00 \$, plus les taxes applicables, à La Corporation du Festival des Couleurs de Rigaud, sise au 15, Boisé-des-Franciscaines, Suite 101, Rigaud, Québec, J0P 1P0, dans le cadre du RALLYE GPS LES DÉCOUVERTES DE VAUDREUIL-SOULANGES dans le but de faire découvrir un attrait important de la ville de L'Île-Perrot.

DE DÉSIGNER le site du quai de la 34^e avenue comme attrait touristique à découvrir.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 409,66 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE

14/09/348 CONFIRMATION DE STATUT – CONSEILLER EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT – MADAME MIREILLE GASCON

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14/03/103 par laquelle le Conseil embauche madame Mireille Gascon au poste de « conseiller en urbanisme et environnement »;

CONSIDÉRANT que madame Gascon a complété, avec succès, la période d'essai à laquelle elle était soumise;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des ressources humaines.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unanimement

DE CONFIRMER le statut de « cadre régulier » de madame Mireille Gascon au poste de « conseiller en urbanisme et environnement ».

ADOPTÉE

14/09/349 CONFIRMATION DE STATUT – PRÉPOSÉ AUX USINES – MONSIEUR DENIS FRELAS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14/05/191 par laquelle le Conseil embauche monsieur Denis Frelas au poste de « préposé aux usines »;

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Frelas a complété, avec succès, la période d'essai à laquelle il était soumis;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des ressources humaines.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

DE CONFIRMER le statut de « salarier régulier » de monsieur Denis Frelas au poste de « préposé aux usines ».

ADOPTÉE

14/09/350 CONFIRMATION DE STATUT – PRÉPOSÉ AUX USINES – MONSIEUR MATHIEU GIROUX

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14/05/192 par laquelle le Conseil embauche monsieur Mathieu Giroux au poste de « préposé aux usines »;

CONSIDÉRANT que monsieur Mathieu Giroux a complété, avec succès, la période d'essai à laquelle il était soumis;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des ressources humaines.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE CONFIRMER le statut de « salarier régulier» de monsieur Mathieu Giroux au poste de « préposé aux usines».

ADOPTÉE

14/09/351 CONFIRMATION DE STATUT – PRÉPOSÉ AUX USINES – MONSIEUR ÉRIC GAUTHIER

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14/05/193 par laquelle le Conseil embauche monsieur Éric Gauthier au poste de « préposé aux usines »;

CONSIDÉRANT que monsieur Éric Gauthier a complété, avec succès, la période d'essai à laquelle il était soumis;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des ressources humaines.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE CONFIRMER le statut de « salarier régulier» de monsieur Éric Gauthier au poste de « préposé aux usines».

ADOPTÉE

14/09/352 CONFIRMATION DE STATUT – PRÉPOSÉ AUX USINES – MONSIEUR TOMAS OOSTERBAAN

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14/05/194 par laquelle le Conseil embauche monsieur Tomas Oosterbaan au poste de « préposé aux usines »;

CONSIDÉRANT que monsieur Tomas Oosterbaan a complété, avec succès, la période d'essai à laquelle il était soumis;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des ressources humaines.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE CONFIRMER le statut de « salarié régulier » de monsieur Tomas Oosterbaan au poste de « préposé aux usines ».

ADOPTÉE

14/09/353 CONFIRMATION DE STATUT – PRÉPOSÉ AUX USINES – MADAME JUDITH PRÉFONTAINE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14/05/195 par laquelle le Conseil embauche madame Judith Préfontaine au poste de « préposé aux usines »;

CONSIDÉRANT que madame Préfontaine a complété, avec succès, la période d'essai à laquelle elle était soumise;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des ressources humaines.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE CONFIRMER le statut de « salarié régulier » de madame Judith Préfontaine au poste de « préposé aux usines ».

ADOPTÉE

14/09/354 CONTRAT DE TRAVAIL – MADAME CÉLINE CHARETTE – SOUTIEN TECHNIQUE EN INFORMATIQUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et nom de la Ville un contrat de travail à intervenir avec madame Céline Charette pour des services de soutien technique en informatique.

ADOPTÉE

14/09/355 PROLONGATION D'EMPLOI – SALARIÉ ÉTUDIANT – PRÉPOSÉ À L'URBANISME – MADAME FLAVIE CERVANT- BOUDRIAS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unaniment

DE PROLONGER jusqu'au 19 septembre 2014, la période d'emploi de madame Flavie Cervant-Boudrias au poste de « préposé à l'urbanisme » avec le statut de « salarié étudiant ».

ADOPTÉE

14/09/356 AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 603, 617, 626 ET 641

CONSIDÉRANT qu'au 19 août 2014, la Ville a un montant de 21 580,54 \$ de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés, pour les règlements suivants :

Règlements	Titre du règlement	Montants
603	Travaux de remplacement de conduite d'aqueduc de la 8 ^e avenue entre la 7 ^e avenue et la 4 ^e rue	138,64 \$
617	Travaux de réhabilitation des infrastructures de la 10 ^e avenue et une partie de la montée Sagala	754,40 \$
626	Travaux de remplacement et maillage de la conduite d'eau potable sur la 28 ^e avenue et prolongement des ouvrages de voirie jusqu'à la 27 ^e avenue	20 660,03 \$
641	Acquisition d'une rétroexcavatrice pour le service des travaux publics	27,47 \$
		21 580,54 \$

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AFFECTER une somme de 21 580,54 \$ lors du paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts pour l'année 2015 et ce pour les règlements 603, 617, 626 et 641.

ADOPTÉE

14/09/357 DÉBOURSÉS, REGISTRE DES CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2014

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 août 2014, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 136 367,27 \$.

DE PRENDRE ACTE des engagements financiers pour la période se terminant le 31 août 2014.

ADOPTÉE

14/09/358 ÉMISSION D'OBLIGATIONS (4 415 000 \$) - CONCORDANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de L'Île-Perrot souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 415 000 \$:

Règlement #	Objet du règlement	Montant \$
586	Réfection du boulevard Perrot entre la 10 ^e avenue et les limites de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.	2 400 \$
596	Travaux d'agrandissement de la réserve d'eau, la désinfection à l'ozone et la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable.	2 902 000 \$
597	Travaux de réfection de la 25 ^{ième} avenue entre le boulevard Perrot et le boulevard Boischatel.	827 600 \$
634	Achat d'équipements nécessaires au projet de mise aux normes des équipements de captage et de traitement de l'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées.	42 000 \$
635	Exécution des travaux de réfection du quai de la 34 ^e avenue (phases infrastructures).	153 714 \$
635		4 286 \$
637	Exécution des travaux de remplacement des conduites d'eau potable dans le secteur du boulevard Perrot Nord.	470 522 \$
637		12 478 \$
		4 415 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 415 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 15 octobre 2014;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipale, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges
170, boulevard Harwood
Vaudreuil-Dorion
Québec, J7V 1Y2

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de L'Île-Perrot, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

14/09/359 ÉMISSION D'OBLIGATIONS (4 415 000 \$) – COURTE ÉCHÉANCE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 415 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 586, 596, 597, 634, 635 et 637, la Ville de L'Île-Perrot émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 15 octobre 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 586, 596, 597, 634, 635 et 637, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

14/09/360 ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES 2014-08 INV – ACHAT ET INSTALLATION D'UN (01) PANNEAU D'AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE – BOULEVARD DON-QUICHOTTE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 2 septembre 2014 et l'analyse de celles-ci;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat pour l'achat et l'installation d'un (01) panneau d'affichage électronique sur le boulevard Don-Quichotte à la compagnie « Enseignes Barbo Inc. » sise au 395, boulevard Industriel, St-Eustache, Québec, J7R 5R3, au coût de 52 625,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 2 septembre 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 54 577,76 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 3 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

14/09/361 ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES 2014-09 INV – TRAVAUX DE PLANAGE ET DE PAVAGE SUR DIVERS TRONÇONS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 2 septembre 2014 et l'analyse de celles-ci;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat pour les travaux de planage et de pavage sur divers tronçons de la ville à « La compagnie Meloche Inc. » sise au 3125, boulevard Saint-Charles, Kirkland, Québec, H9H 3B9, au coût de 62 344,90 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 2 septembre 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 64 658,33 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve eau et voirie.

ADOPTÉE

14/09/362 CONTRAT DE LOCATION – 451, BOULEVARD PERROT – GARAGE POUR L'ENTREPOSAGE D'UN CAMION AUTOPOMPE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER la greffière à signer pour et au nom de la Ville un contrat à intervenir avec mesdames Claudette Pilon et Sylvie Pilon pour la location d'un garage double situé au 451, boulevard Perrot à des fins d'entreposage d'un camion autopompe du service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

14/09/363 ÉLECTION PARTIELLE DU 2 NOVEMBRE 2014 – MANDAT – ME JEAN-PIERRE ST-AMOUR – SOUTIEN JURIDIQUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER Me Jean-Pierre St-Amour de la firme « Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés » sise au 2540, boulevard Daniel-Johnson, bureau 400, Laval, Québec, H7T 2S3, pour le soutien juridique dans le processus électoral en prévision de l'élection partielle du 2 novembre 2014, suivant les coûts établis dans leur offre de service datée du 9 septembre 2014.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-140-00-410.

ADOPTÉE

14/09/364 ÉLECTION PARTIELLE DU 2 NOVEMBRE 2014 - SOUTIEN TECHNIQUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme INNOVISION+ sise au 410, boulevard Charest Est, bureau 430, Québec, Québec, G1K 8G3, pour le soutien technique dans le processus électoral en prévision de l'élection partielle du 2 novembre 2014 suivant les coûts unitaires détaillés dans leur offre de services datée du 1^{er} août 2014 et suivant les besoins de la présidente d'élection.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-140-10-414.

ADOPTÉE

14/09/365 RÉCLAMATION - RÈGLEMENT POUR DOMMAGES - DOSSIER 140505-30 (DG) (MMQ) - MONSIEUR MARCEL GOUPIL (292, 22^E AVENUE)

CONSIDÉRANT la réclamation de monsieur Marcel Goupil pour un sinistre au 292, 22^e avenue en date du 25 février 2014.

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des Municipalités du Québec a disposé de ce dossier, hors cour, pour une somme de 14 500,00 \$ pour dommages matériels.

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance de la Ville prévoit une franchise de 25 000,00 \$.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER la trésorière à émettre un chèque au montant de 14 500,00 \$ payable à l'ordre de la Mutuelle des Municipalités du Québec en paiement de la franchise et ainsi permettre la fermeture des dossiers.

ADOPTÉE

14/09/366 RÈGLEMENT NUMÉRO 579-4 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 579 RELATIF AU PLAN D'URBANISME - ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 579-4 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 579 relatif au plan d'urbanisme, afin :

- d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle de haute densité (H3);
- de réduire l'aire d'affectation parcs et espaces verts (V);
- d'éliminer l'aire d'affectation services d'utilités publiques (P3).

Le tout situé au sud du boulevard Don-Quichotte, entre la rue des Colibris et les limites de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

ADOPTÉE

14/09/367 RÈGLEMENT NUMÉRO 580-26 - SECOND PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 - ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 580-26 - Second projet, intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580 afin :

- d'agrandir la zone H-92 à même une partie de la zone P-93;
- de modifier la grille des usages et normes des zones H-92 et P-93.

ADOPTÉE

14/09/368 RÈGLEMENT NUMÉRO 654 - EMPRUNT - HONORAIRES PROFESSIONNELS - 23^E AVENUE - ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 654 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 294 000 \$ visant le paiement des honoraires professionnels pour l'établissement des plans et devis du projet de réhabilitation des infrastructures sur la 23^e avenue, entre le boulevard Perrot et le boulevard Don-Quichotte.

ADOPTÉE

14/09/369 RÈGLEMENT NUMÉRO 654 – EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER la trésorière à effectuer, s'il y a lieu, un emprunt temporaire maximal de 294 000 \$ à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges à son taux préférentiel pour le règlement d'emprunt numéro 654 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 294 000 \$ visant le paiement des honoraires professionnels pour l'établissement des plans et devis du projet de réhabilitation des infrastructures sur la 23^e avenue, entre le boulevard Perrot et le boulevard Don-Quichotte.

D'AUTORISER la trésorière à ouvrir un compte pour le règlement d'emprunt.

D'AUTORISER le maire et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de L'Île-Perrot, les documents relatifs à l'emprunt temporaire.

ADOPTÉE

14/09/370 AIDE FINANCIÈRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 627 – AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 68 GRAND BOULEVARD (BLAKS NO 1)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 627 établissant un programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur central formé par une partie du Grand Boulevard et du boulevard Perrot;

CONSIDÉRANT l'évaluation d'une demande soumise par le locataire du bâtiment sis au 68 Grand Boulevard (Blaks no 1) pour le volet #3 du programme d'aide financière relatif aux aménagements paysagers en façade;

CONSIDÉRANT que les aménagements réalisés correspondent aux plans préalablement approuvés par le comité;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conditions du règlement 627 ont été respectés.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCORDER une aide financière de 900,00 \$ au locataire du bâtiment sis au 68 Grand Boulevard (Blaks no 1), dans le cadre du programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur central pour le volet #3 relatif aux aménagements paysagers.

QUE ce montant représente 50 % du coût total des travaux admissible, le tout conformément à l'article 7.1.3.4 du règlement 627.

ADOPTÉE

**14/09/371 AIDE FINANCIÈRE - RÈGLEMENT NO. 627 - VOLET #1 :
RÉNOVATION DE FAÇADE - 68, GRAND BOULEVARD (BLAKS NO 1)**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 627 établissant un programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur central formé par une partie du Grand Boulevard et du boulevard Perrot;

CONSIDÉRANT que le locataire du bâtiment sis au 68, Grand Boulevard (Blaks no1) a complété les rénovations dont le projet avait été retenu par le comité de sélection dans le cadre du programme d'aide financière, volet #1 : rénovation de façade;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation répondait aux critères du PIIA pour la zone concernée et que celui-ci a été approuvé par les membres du conseil municipal suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conditions du règlement numéro 627 ont été respectées.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCORDER une aide financière de 9 823,50 \$ au locataire du bâtiment sis au 68, Grand Boulevard (Blaks no 1) dans le cadre du programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur central formé par une partie du Grand Boulevard et du boulevard Perrot et plus particulièrement pour le Volet #1 relatif à la rénovation de façade.

QUE ce montant représente 33 1/3 % du coût total des travaux admissibles, le tout conformément à l'article 7.1.1.6 du règlement numéro 627.

ADOPTÉE

**14/09/372 AIDE FINANCIÈRE - RÈGLEMENT NO. 627 - VOLET #1 :
RÉNOVATION DE FAÇADE - 283, 1^{ère} AVENUE (PETE SMOKE MEAT)**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 627 établissant un programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur central formé par une partie du Grand Boulevard et du boulevard Perrot;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du bâtiment sis au 283, 1^{ère} avenue (Pete Smoke Meat) a complété les rénovations dont le projet avait été retenu par le comité de sélection dans le cadre du programme d'aide financière, volet #1 : rénovation de façade;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation répondait aux critères du PIIA pour la zone concernée et que celui-ci a été approuvé par les membres du conseil municipal suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conditions du règlement numéro 627 ont été respectées.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ACCORDER une aide financière de 20 000 \$ au propriétaire du bâtiment sis au 283, 1^{ière} avenue (Pete Smoke Meat) dans le cadre du programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur central formé par une partie du Grand Boulevard et du boulevard Perrot et plus particulièrement pour le Volet #1 relatif à la rénovation de façade, à la condition que le requérant enlève le rideau de polymère afin de se conformer à la réglementation municipale.

QUE ce montant représente 33 1/3 % du coût total des travaux admissibles, le tout conformément à l'article 7.1.1.6 du règlement numéro 627.

ADOPTÉE

14/09/373 DÉROGATION MINEURE – 270, 23^e AVENUE (LOT 1 576 255)

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 270, 23^e avenue, lot 1 576 255;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 23 août 2014, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant la réunion du 11 août 2014;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT que les conditions prévues au règlement numéro 599 selon lesquelles une dérogation mineure peut être accordée sont remplies;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à la présente demande.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ACCORDER une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 580 à l'égard de l'immeuble résidentiel situé au 270, 23^e avenue, lot 1 576 255, afin :

- d'autoriser que le bâtiment existant soit situé à 1,78 m de la ligne latérale nord au lieu de la distance minimale de 3 m;
- d'autoriser que l'appareil mécanique soit situé à 0,84 m de la ligne latérale nord au lieu de la distance minimale de 1 m, conditionnellement à ce qu'un écran végétal soit érigé;
- d'autoriser que la gloriette existante soit située à 0,45 m de la maison au lieu de la distance minimale de 2 m.

ADOPTÉE

14/09/374 PIIA – ZONE C-18 – 25, DON-QUICHOTTE (DOMINO'S) – ENSEIGNE

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis d'enseigne apposée à plat sur le mur a été déposée pour le commerce sis au 25, Don-Quichotte (Domino's), situé dans la zone C-18;

CONSIDÉRANT que la zone C-18 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT l'examen du PIIA par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au Comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 11 août 2014;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des objectifs et la majorité des critères du PIIA ont été respectés.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis visant le remplacement de l'enseigne existante par une enseigne apposée à plat sur le mur du bâtiment commercial sis au 25, Don-Quichotte (Domino's).

ADOPTÉE**14/09/375 PIIA – ZONE C-25 – 409, GRAND BOULEVARD (BMO) – ENSEIGNES**

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis d'enseignes a été déposée pour le commerce sis au 409, Grand Boulevard (BMO), situé dans la zone C-25;

CONSIDÉRANT que la zone C-25 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT l'examen du PIIA par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au Comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 11 août 2014;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des objectifs et la majorité des critères du PIIA ont été respectés.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis pour les trois (3) enseignes apposées à plat sur le bâtiment et les trois (3) enseignes directionnelles projetées pour le futur bâtiment commercial sis au 409, Grand Boulevard (BMO).

ADOPTÉE

14/09/376 PIIA – ZONE C-38 – 85, AUTOROUTE DU SOUVENIR (PROMEC) – MODIFICATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de rénovation commerciale a été déposée pour la modification architecturale du bâtiment commercial, sis au 85, Autoroute du Souvenir (Promec) situé dans la zone C-38;

CONSIDÉRANT que la zone C-38 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT l'examen du PIIA par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 11 août 2014;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des objectifs et la majorité des critères du PIIA ont été respectés.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis de rénovation commerciale pour la modification architecturale du bâtiment commercial, sis au 85, Autoroute du Souvenir (Promec).

ADOPTÉE

14/09/377 PPCMOI – PREMIER PROJET – 113, GRAND BOULEVARD (LOT 1 575 923)

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour permettre la construction d'un bâtiment comprenant un rez-de-chaussée commercial ainsi que des unités de logements aux étages supérieures, sur le lot 1 575 923;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à :

- autoriser la construction d'un bâtiment de 4 étages au lieu du maximum de 3 étages;
- autoriser que la marge avant, face au boulevard Perrot, soit à 0 m au lieu de la distance minimale de 4,5 m;
- autoriser que la marge arrière soit de 4,8 m au lieu de la distance minimale de 9 m;
- autoriser que la pente maximale de l'allée véhiculaire soit de 15 % au lieu d'une pente maximale de 10 %;
- autoriser que la largeur de l'allée véhiculaire soit de 6 m au lieu de la largeur minimale de 6,5 m;
- autoriser que la rampe d'accès vers le garage souterrain soit d'une largeur de 4,8 m au lieu de la largeur minimale de 6,5 m;
- autoriser que l'aire de chargement pour les commerces soit incluse dans l'allée de circulation;
- autoriser que le nombre de cases de stationnement soit de 27 au lieu du nombre minimal de 39;
- autoriser qu'il n'y ait pas d'espace aménagé de façon à permettre le stockage de la neige sur le terrain.

CONSIDÉRANT la transmission de la demande au comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 11 août 2014 pour fins d'analyse;

CONSIDÉRANT que le projet rencontre les objectifs établis au Plan d'urbanisme et au programme particulier d'urbanisme du secteur Grand Boulevard / boulevard Perrot;

CONSIDÉRANT que les critères d'évaluation prévus à la section IV du règlement numéro 575 sur les PPCMOI ont été respectés;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER la demande de PPCMOI (projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble) pour la construction d'un bâtiment mixte sis au 113, Grand Boulevard aux conditions suivantes;

- que les 12 cases de stationnement exemptées soient payées selon les exigences du règlement de zonage en vigueur;
- que la neige ne soit jamais entreposée sur le terrain;
- qu'une bande de 5 m du lot 1 575 923, parallèle au boulevard Perrot et délimitée par le Grand Boulevard et la 6^e avenue, soit cédée à la Ville;
- que les travaux de fondation soient débutés dans un délai de 3 ans suivant l'entrée en vigueur du PPCMOI;
- qu'un minimum d'une case de stationnement soit obligatoirement réservée pour chacune des unités de logement;

Que le défaut de remplir l'une ou l'autre des conditions imposées entraînera l'annulation de l'autorisation de réaliser ledit projet.

Qu'une soirée de consultation soit tenue dans la salle du conseil Florian-Bleau en date du 30 septembre 2014 à 19 h 00.

ADOPTÉE

14/09/378 AVIS DE CHANGEMENT – DÉPÔT DE LA LISTE ET DEMANDE DE PAIEMENT FINAL – RÉFECTION ET MAILLAGE DE LA 28^E AVENUE ET DE LA RUE DE L'ANSE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER la liste des avis de changement pour le projet de réfection et de maillage de la 28^e avenue et de la rue de l'Anse, le tout conformément au règlement sur la délégation de pouvoirs, pour un montant de 3 000,00 \$ plus les taxes applicables.

DE LIBÉRER la dernière retenue (5 %) pour un montant de 10 948,58 \$ plus les taxes applicables.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 55-136-00-626.

ADOPTÉE

14/09/379 MANDAT – GROUPE ABS INC. – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX – PROLONGEMENT DE LA RUE DU BOISÉ

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « Groupe ABS Inc. » sise au 181, rue Joseph Carrier, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 5V5, pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre du projet pour le prolongement de la rue du Boisé, au coût de 5 999,00 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service du mois d'août 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6 221,60 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 651.

ADOPTÉE

14/09/380 MANDAT – LAGACÉ ÉLECTRIQUE – INSTALLATION DE LUMIÈRES DE NOËL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER l'entreprise « Lagacé électrique Inc. » sise au 2881, rue du Meunier, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 8P2, pour l'installation des décorations de Noël pour la forêt illuminée à l'entrée du boulevard Perrot au coût de 3 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 25 août 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 3 111,32 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

14/09/381 MANDAT – LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA INC. – FOURNITURE DE DÉCORATIONS DE NOËL – FORÊT ILLUMINÉE SUR LE BOULEVARD PERROT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie « Leblanc Illuminations Canada Inc. » sise au 1733, rue Lépine à Joliette, Québec, J6E 4B7, pour la fourniture de décorations de Noël, dont une forêt illuminée à l'entrée du boulevard Perrot, au coût de 16 529,66 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 17 143,03 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

14/09/382 SIGNALISATION ROUTIÈRE – ARRÊTS OBLIGATOIRES – RUE DES COLIBRIS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'INSTALLER un panneau de signalisation « Arrêt obligatoire » aux endroits suivants :

- sur la rue des colibris, dans les 2 sens de la circulation, à l'intersection de la rue des Gélinoites.

ADOPTÉE

14/09/383 ACTIF MOBILIER – ÉCRAN D'ÉTAYAGE HYDRAULIQUE – TRAVAUX PUBLICS – ACQUISITION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat d'un écran d'étayage hydraulique pour le service des travaux publics chez le fournisseur « Équipement NCN Ltée » sis au 1622, boulevard Masson, Québec, Québec, G1P 1J2, au coût de 9 752,95 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 23 juillet 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 9 752,95 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20h05 à 20h35.

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier dépose au conseil municipal une pétition qui lui a été remise par monsieur Denis Prévost domicilié au 330, 8^e rue pour l'installation d'un dos d'âne sur la 22^e avenue entre la 7^e rue et le boulevard Don-Quichotte.

14/06/384 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unanimentement

DE LEVER l'assemblée à 20h35.

ADOPTÉE

(Signé) Marc Roy

MARC ROY
MAIRE

(Signé) Lucie Coallier

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE